



Règlement du Jeu-Concours "Fortune Cookie de Noël"

Article 1 : Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par les restaurants **Banh Mi** et se déroulera du **1er au 23 décembre 2024**.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, cliente de l'un des restaurants **Banh Mi**, ayant effectué un achat d'un minimum de **20 euros** dans l'un des trois établissements participants pendant la période du jeu.

Article 3 : Modalités du jeu

1. **Période du jeu** : du **1er décembre au 23 décembre 2024** inclus.
2. À chaque achat de **20 euros ou plus**, un **Fortune Cookie** est offert au client.
3. Certains Fortune Cookies contiennent un **message gagnant** qui permet au client de participer au jeu **de Noël**.
4. Les participants ayant reçu un Fortune Cookie avec un message gagnant remporteront le lot mentionné.

Article 4 : Répartition des lots

Les gagnants seront répartis de manière équitable dans les trois restaurants participants, avec un gagnant dans chaque établissement. Les **lots** sont les suivants :

1. **Lot 1** : 6 mois de repas pour entrée + plat pour **2 personnes**.
2. **Lot 2** : Un repas complet (entrée + plat + dessert) pour **2 personnes**.
3. **Lot 3** : Un repas complet (entrée + plat + dessert) pour **1 personne**.

Article 5 : Remise des lots

- Les gagnants seront informés immédiatement après avoir reçu un Fortune Cookie avec un message.

- Les lots seront à **recupérer directement** dans le restaurant où le Fortune Cookie gagnant a été obtenu.

Article 6 : Validité des lots

- Les lots sont **nominatifs** et ne peuvent être ni échangés contre de l'argent, ni transférés à une autre personne. Ils sont valables jusqu'au 31/12/2025

Article 7 : Nombre de Fortune Cookies distribués

Chaque client ayant effectué un achat de **20 euros ou plus** reçu un Fortune Cookie pendant la période du concours (dans la limite des stocks disponibles).

Article 8 : Modification du règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le présent règlement en cas de besoin, notamment pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation, de report ou de modification du jeu-concours en raison de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.